

AR Prefecture

063-216302588-20230331-DEL2023033123-DE
Reçu le 04/05/2023
Publié le 04/05/2023

DEL2023033123

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14
EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 13
PROCURATION : 1
VOTANTS : 14

L'an Deux Mille Vingt et Trois, le Trente et Un Mars à Vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2023

Présents : BAARDMAN Bruno, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, GROLLET Marie-Laure, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène VERNET Thimothée.

Absents : KAUFFELD Monique

Procuration : KAUFFELD Monique à GRARD Mathieu

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : CONVENTION POUR LA MISE EN CONFORMITE DES COMMANDES SUITE A L'OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – TE63

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le projet de travaux présenté par le Territoire d'Energie du Puy de Dôme relatif à la mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux de mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public avec le Territoire d'Energie du Puy de Dôme
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Prefecture le : 04/05/2023
- et de sa publication le : 04/05/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE

